

Image not found or type unknown



Droit de pension alimentaire

Par **julienL**, le **05/11/2009 à 21:29**

Bonjour,rnVoilà, j'ai 19ans et mes parents ont divorcés il y a 18ans, je vis chez ma mère et mon père devait payer une pension.rnLe problème est qu'il ne l'a jamais fait et ma mère n'a pas fait de démarche pour l'avoir car elle arrivait à m'élever sans son aide, mais voilà là je suis étudiant et ma mère ne peut plus subvenir à mes besoins et j'aurai voulu savoir si je pouvais réclamer la pension que me doit mon père, si je suis en droit de lui réclamer, car lui il m'a toujours dit qu'il y avait pas de pension à verser, ce qui est faux car j'ai vu le dossier du divorce il y a quelques mois.rnMerci de bien vouloir m'aider

Par **jeetendra**, le **06/11/2009 à 08:54**

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF de La Côte d'Or - 22 Av du Château - 21800 Quetigny - Tél : 03 80 48 90 28rn rnBonjour, contactez l'Association [fluo]cidff de Quetigny[fluo], ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir votre droit à l'obligation alimentaire, tenez bon, cordialement.

Par **julienL**, le **06/11/2009 à 11:20**

Merci beaucoup de votre aide je vais aller voir cette association, merci d'avoir répondu rapidement